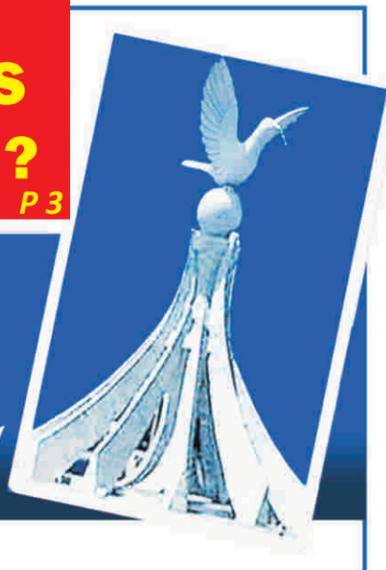


AFRIATECH
 Archivage Numérique-GED - Contrôle d'accès & Biométrie - Outsourcing
 Web : www.afriatech.com Email : info@afriatech.com Tél. : +228 261-60-71 - Fax : +228 261-60-70
 Objectif 2015 : **zéro papier !**

Annonce et menace de rupture des discussions au sein du nouveau cadre
L'ANC VERS LE BOYCOTT DES PROCHAINES LEGISLATIVES ?
 P 3



TR TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille



Incompétences de ses juges pour la réintégration des députés démissionnaires

LA CEDEAO EVITE UN PRECEDENT INGERABLE DANS LA STABILITE DE SES ETATS MEMBRES

P 2

Tueries en série des jeunes-filles à Agoè
UN AUTRE RESEAU DONT UN GENDARME SERAIT DEMANTELE
 P 2

- **LE TOGO DOIT SE Doter d'une loi sur la transhumance politique** P 2
- **Mission médico-chirurgicale gratuite de AIMES-Afrique dans la région centrale** P 3
5.093 PATIENTS CONSULTES, 513 OPERES
- **Le Civisme Aujourd'hui LA MAITRISE DE L'HYMNE NATIONAL S'IMPOSE** P 5

TR 057 du 16 mars 2012
 Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Foire Artisanale du Togo
KARA 05 au 15 juillet 2012
 Thème : L'ARTISANAT TOGOLAIS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

De l'affaire des députés de l'UTD et du CAR en 1994 à l'affaire des démissionnaires de l'UFC en 2010

LE TOGO DOIT SE DOTER D'UNE LOI SUR LA TRANSHUMANCE POLITIQUE



Selon Jean Pierre FABRE, les engagements de fidélité qui avaient été imposés aux candidats de l'Union de Forces du Changement (UFC) lors des législatives d'octobre 2007 étaient des documents « sans valeur juridique » qui étaient destinés à « empêcher que le RPT ne vienne pêcher les petits poissons » dans le marigot de l'UFC. Cette pratique de fidélisation forcée, parfois accompagnée d'autres mesures de dissuasion aux allures éminemment mystiques et cabalistiques est légion dans le paysage politique togolais depuis les fameuses législatives de 1994 qui avait connu pour la première fois la victoire de l'opposition togolaise d'alors, le CAR et l'UTD (actuelle CPP) qui ont manqué l'occasion de provoquer l'alternance en s'embourbant dans de puériles rivalités qui ont permis au RPT de débaucher les députés comme Agouda Moumouni de l'UTD et Tchégnon Ayédam du CAR, de remporter dans le Haho les votes annulés pour revenir comme le parti majoritaire dans une coalition informelle et contre nature avec l'UTD.

Ce pan de l'histoire démocratique du Togo était resté comme une hantise qui a conduit la plupart des partis de l'opposition à trouver les moyens pour se prémunir de la transhumance politique. Si au départ, la crainte venait du RPT, l'affaire des neuf députés UFC/ ANC a suffisamment démontré que la transhumance politique peut s'opérer au profit de n'importe quelle formation politique, qu'elle soit du pouvoir ou de l'opposition. Aussi avec le nouveau mode de scrutin de liste à la proportionnelle adopté lors des dernières législatives au Togo, il devient plus qu'urgent de situer une fois pour toutes les candidats et les partis politiques sur les mouvements de transhumance qui pourraient se faire après les élections. En clair, un député élu sur une liste ou selon le scrutin uninominal sous les couleurs d'un parti politique donné peut-il quitter celui-ci tout en restant député au nom de la non reconnaissance du mandat impératif et quel sens donner dans ce cas au scrutin de liste à la proportionnelle. Le législateur doit s'y atteler pour éviter des recours comme celui adressé à la Cour de Justice de la CEDEAO. Le débat ne peut pas être ainsi clos. Car des législatives, il y en aura toujours et les partis n'auront jamais la certitude de garder leur effectif du début de la législature.

Germain POULI

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germain POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Didier ASSOGBA

Patrick NIMA

Pégy

Paul KATASSOLI

SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ

Aïssata TOURE

SECRETARIAT

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

INFOGRAPHIE

AHIABLE Raphaël

CARICATURE

DODZI

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT

Tel: 22 36 18 56

ADRESSE

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail : togoreveil@togoreveil.info

TIRAGE

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

Service Compris

Incompétences de ses juges pour la réintégration des députés démissionnaires LA CEDEAO EVITE UN PRECEDENT INGERABLE DANS LA STABILITE DE SES ETATS MEMBRES



Tous les juristes chevronnés togolais, à commencer par les avocats de l'ANC devant la Cour de Justice de la CEDEAO, savaient que cette cour sous régionale n'était compétente que pour connaître des violations des droits de l'homme dans l'espace juridique de ses Etats membres. Mieux encore les plaignants savaient en leur âme et conscience que cette Cour ne pouvait pas aller au-delà des conclusions contenues dans son verdict du 7 octobre 2011. Mais ragaillardis par la condamnation de l'Etat togolais à payer une indemnité de 3 millions en guise de réparation de la violation du droit des députés à être entendus, les plaignants et leur parti ont vite cédé à la passion pour aller plus loin dans l'interprétation de la décision qui évoquait la réparation. Après avoir claironné une clarté de la décision en ce qui concernait la réintégration pure et simple des députés plaignants à l'assemblée nationale, clarté contestée par le gouvernement et appuyé par la constitution togolaise qui déclare les décisions de la Cour Constitutionnelle susceptibles d'aucun recours, l'ANC est revenu pour faire profil bas et pour essayer de pousser la Cour de Justice de la CEDEAO à aller au-delà de ses capacités et compétences

reconnues. A la place d'un recours en interprétation de décision qui n'avait aucun sens, l'ANC a choisi d'introduire un recours pour omission de statuer sur la requête de réintégration des neuf députés à l'assemblée nationale du Togo.

Moins de trois mois après ce recours, la Cour sous régionale vient réaffirmer dans les mêmes termes son incompétence pour reformer les décisions d'une Cour Constitutionnelle qui est la plus grande juridiction dans un Etat et qui garantit la stabilité juridique des pays en conformité avec la constitution, la loi fondamentale qui organise la vie des nations.

En se repositionnant effectivement par rapport à sa mission et en déclarant clairement son incompétence à ordonner la réintégration des députés déclarés démissionnaires par la Cour Constitutionnelle togolaise, la Cour de Justice de la CEDEAO confirme la souveraineté de chaque Etat évite à la sous région toute entière une instabilité juridique et brouilles inutiles avec des membres qui n'ont jamais déclaré leur volonté de renoncer à leur souveraineté au profit de la communauté dans laquelle, ses pays partagent plusieurs valeurs y compris notamment celles

relatives aux droits de l'homme. Dans le cas de l'affaire des neuf députés membres de l'ANC, la Cour ne s'est prononcée que sur l'aspect qui est de son ressort : le constat de la violation du droit des députés plaignants à être entendu, qui découle en réalité du droit à une justice équitable.

Sur le plan interne la décision de la Cour Constitutionnelle est inattaquable, ce que la CEDEAO ne pouvait que reconnaître. Le cas contraire aurait créé un précédent ingérable notamment dans le cadre des processus électoraux où les Cour Constitutionnelle garantissent la validité des élections. Tous ces milliers de candidats contestataires des résultats des processus électoraux à travers la sous régionaux déborderaient cette cour qui à son tour se verrait contestée dans certaines de ses décisions. Et la grande interrogation serait de savoir auprès de qui devraient se plaindre ceux qui ne seraient pas d'accord avec les décisions de la Cour de Justice de la CEDEAO ? Il faut bien que sur le plan interne, les recours soient limités pour conférer une force à la justice, un concept qui dans cette affaire devient une notion relative, selon qu'on soit de l'UFC ou de l'ANC.

Patrick NIMA

Tueries en série des jeunes-filles à Agoè UN AUTRE RESEAU DONT UN GENDARME SERAIT DEMANTELE



Depuis l'arrestation de la bande de criminels d'Adidogomé concernant l'affaire des tueries en série des jeunes filles à Agoè, plus rien n'a filtré de l'« opération arc-en-ciel » menée conjointement par les services de la gendarmerie nationale à savoir la SRI, la

brigade anti gang, l'ANR et la brigade Lomé Centre. Si plus aucun corps de jeune fille inanimée dans les prés du champ de tir n'est apparu à la télévision, il faut cependant reconnaître aujourd'hui que les services de la gendarmerie n'ont jamais baissé les bras. Il y a plus d'un mois de cela, les services chargés de cette enquête auraient mis la main sur un second réseau de trois personnes : deux civils dont un marabout et un gendarme. Le gendarme en question tiendrait un grand rôle dans le mode opératoire de cette autre bande. Son domicile situé dans la banlieue nord de Lomé servirait de base à ses complices. Ce réseau utiliserait des pratiques mystiques pour atteindre ses victimes à qui il prélève le sang. Le gendarme qui ne reconnaît pas les faits serait toujours en détention, le temps de clarifier les choses. Nous y reviendrons.

La Rédaction

Annnonce et menace de rupture des discussions au sein du nouveau cadre L'ANC VERS LE BOYCOTT DES PROCHAINES LEGISLATIVES ?

Mardi 13 janvier 2012, lors de sa conférence d'annonce de la décision de la Cour de Justice de la CEDEAO, suite à sa requête pour omission de statuer dans l'affaire des neuf députés démissionnaires de l'Union des Forces du Changement, le bureau national de l'ANC, par la voix de son président, a annoncé dans des mots assez clairs la détermination du parti à quitter la table des discussions si le gouvernement togolais ne prenait pas ses responsabilités pour ordonner le retour des neuf députés à l'Assemblée nationale.

Après les premiers blocages consécutifs à la publication des deux rapports, aux mouvements estudiantins à Kara et plus récemment sur la hiérarchisation des 29 points inscrits à l'ordre du jour des discussions, cette nouvelle exigence, qui n'est en réalité que la redite d'un vieux préalable annoncé par la même formation lors de l'appel au dialogue inclusif, augure d'un probable et définitif boycott des discussions par le parti orange.

A une étape aussi cruciale que celle-ci et qui connaît des préparatifs en vue de la tenue prochaine des législatives, la position de l'ANC laisse supposer que le parti se met en dehors des préparatifs et plus singulièrement les mesures qui devraient contribuer à améliorer le cadre électoral.

Si ces menaces de boycott se confirment, elles laisseront l'ANC hors du jeu ou tout simplement avec un retard face aux autres partis engagés dans le processus.



Cette option est jugée suicidaire pour ce parti qui participera pour ainsi dire à la première élection de sa jeune existence. Absent dès le début du processus électoral, l'ANC ne risquerait-elle pas de faire comme son parti d'origine l'UFC, qui avait cru menacer le pouvoir en 1998, en boycottant les élections législatives avec d'autres partis de l'opposition tels que le CAR. Le Togo c'était retrouver avec quasiment un parlement monocole ce qui avait permis au RPT d'opérer à sa guise et en toute légalité des modifications de la constitution en décembre 2002 pour sauter notamment les verrous de la limitation du mandat présidentiel qui constitue aujourd'hui, l'une des questions les plus importantes dans le cadre des deux discussions ouvertes.

Avec le recul, l'opposition dans son

ensemble avait reconnu qu'elle avait par ce boycott de 1998, balisé le terrain pour le Président Eyadéma pour un troisième mandat et offert à l'actuel président une constitution dont rêvent plus d'un président à travers le monde.

Quatorze ans après, l'ANC est-elle en passe de se priver d'un droit de s'exprimer et d'influencer la vie de la nation à travers sa représentation à l'Assemblée nationale. Subsidièrement, en faisant le parti des démissionnaires de l'UFC manquera l'occasion inespérée pour prouver qu'elle était la substance même du parti du palmier qui collabore depuis deux ans avec le pouvoir à travers un accord de partage de pouvoir.

Germain POULI

Festival Mine de Crayon, édition 2 UN BILAN SATISFAISANT A MI-PARCOURS

Pour la deuxième fois consécutive, le grand festival international des dessins de Lomé, Mine de crayon connaît déjà un succès avant son apothéose. Organisé par l'association OrNoir en collaboration avec le journal Pipo Magazine, cette deuxième édition du festival Mine de crayon est une totale réussite pour le Comité d'Organisation présidé par Pape Koudjo Bossou. Depuis cinq jours déjà, le crayon rassemble plusieurs artistes dessinateurs venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la France et du Togo. Lancé officiellement par M. Akakpo Edoh, Directeur du Cabinet du ministre des arts et de la culture, le grand festival international des dessins de Lomé va fermer ses portes ce samedi à l'Institut Français de Lomé. Il connaîtra son apothéose le 18 mars prochain à la plage de Lomé avec un grand show artistique et musical au bord de la mer.

Les différentes activités de cette deuxième édition du festival Mine de Crayon se déroulent autour du thème : « Togo, Mon beau pays ». Le choix de ce thème a pour but d'apporter des touches artistiques à la construction d'un Togo nouveau. En témoigne l'exposition des poubelles qui ont été peintes par les artistes qui veulent les rendre attrayantes. Une manière de démontrer leur apport dans l'assainissement de nos villes. Plusieurs activités ont marqué cette édition 2012 de Mine de crayon. Il s'agit notamment des expositions, les résidences de créations artistiques, des ateliers, des rencontres professionnelles, etc. L'art et surtout le dessin occupent une place essentielle dans le développement des grandes nations dont les plans architecturaux et les vues sont conçus à partir de la mine de crayon. Et nul n'ignore également l'importance du dessin dans la confession de tout ce que l'homme est et utilise aujourd'hui. « ...C'est pour donner cette place méritée aux acteurs et aux actions de ce monde artistique qu'est le dessin que l'association OrNoir, éprise d'engagements socioculturels envers tous les talents africains, d'ici et d'ailleurs, a initié ce festival des dessins, estampillé Mine de Crayon », a expliqué lors de l'ouverture Pape Koudjo Bossou, le directeur du festival.

Mine de crayon englobe les domaines de la caricature, du dessin classique, du dessin d'art, graffiti, des portraits, des bandes dessinées, de sérigraphie, etc. Un des mérites de ce festival est le concours de dessin organisé à l'intention des élèves des collèges et lycées de Lomé, concours qui est dénommé « la plume de Youki ». A l'apothéose du festival, le gagnant du concours partira avec un prix spécial. Des personnalités et les sociétés qui ont soutenu les actions culturelles et surtout œuvré pour la promotion de l'art se verront décerner des prix honorifiques.

Dias MISSOKO

Mission médico-chirurgicale gratuite de AIMES-Afrique dans la région centrale

5.093 PATIENTS CONSULTES, 513 OPERES

Les docteurs de l'ONG AIMES-AFRIQUE ont regagné Lomé le 11 mars dernier après deux semaines de mission dans la région Centrale au profit des populations des préfectures de Blitta, de Sotouboua, de Tchaoudjo et de Tchamba. Démarrée le 27 février à Sotouboua, la mission médico-chirurgicale humanitaire foraine gratuite de l'ONG "Aimes-Afrique" s'est achevée le 10 mars dans le Centre Hospitalier Préfectoral de la ville de Tchamba. Selon les statistiques du bilan fait par le président de AIMES-AFRIQUE, le Dr Michel KODOM, on note qu'au total 5.093 personnes ont été consultées et 513 patients ont été opérés avec succès, soit 50% des patients dont les cas nécessitaient une intervention chirurgicale.

L'équipe des médecins de AIMES-AFRIQUE qui a fait sa première escale dans la préfecture de Sotouboua a subdivisé la mission en deux phases. La première était essentiellement médicale avec des consultations et soins médicaux, la sélection des cas chirurgicaux, le bilan préopératoire et la formation du personnel des centres de santé locaux. La seconde phase fut celle



purement chirurgicale qui a vu les interventions des médecins chirurgiens pour opérer les patients.

La mission de la région centrale a permis à certains malades d'expérimenter les bienfaits de l'hôpital. En effet au cours de la première phase de la mission, les malades qui ont eu la chance d'être sélectionnés ont bénéficié d'un bilan pré opératoire, biochimie, l'urée, la glycémie, le groupage, l'hépatite B, la sérologie (VIH/SIDA), les transaminases et des consultations en médecine générale, chirurgie générale, ophtalmologie, ORL, stomatologie et en gynécologie. Un bilan qui a



permis de détecter des affections chirurgicales à 1.008 personnes dont 48 en stomatologie, 843 en chirurgie générale et les 117 autres en ophtalmologie. Les patients qui souffrent de l'hernie, les hydrocèles, les cas d'appendicite, des fibromes, des kystes, des goitres, des cataractes et d'autres pathologies ont été opérés avec succès. De quoi satisfaire Dr Michel Kodom, le président fondateur de AIMES-Afrique. Pour la réussite de cette mission le personnel local de l'ONG a bénéficié de l'appui des médecins venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la France. Ces médecins membres de AIMES-Afrique de leur pays

respectifs ont surtout participé à la mission pour s'inspirer de l'exemple de AIMES-Afrique Togo en vue d'initier ce genre de campagne médico-chirurgicale foraine gratuite à la faveur des populations rurales dans leur pays. Le personnel qui a participé à la mission « s'est démarqué par son dynamisme, sa disponibilité et son efficacité », a déclaré Dr Kodom.

Au-delà de la réussite de deux semaines d'activités dans la région centrale, la joie du président de Aimes-Afrique est parfois contrastée dans ses interventions à cause du fait que près de la moitié des personnes dont les cas nécessitent des interventions

chirurgicales n'ont pas été prises en compte pour cause d'insuffisance de matériels. « Près de la moitié des patients - dont les cas nécessitaient une intervention chirurgicale - n'a pas pu être opérée non pas parce que nous n'avons pas la volonté, mais le matériel dont nous disposons ne pourrait pas permettre à ce que tous ces patients puissent être en charge. C'est l'occasion de lancer un appel à toutes les bonnes volontés, d'accompagner cette initiative pour que les patients qui n'ont pas pu faire le bilan et qui n'ont pas pu être opérés puissent être pris en charge dans les semaines et dans les mois à venir », a-t-il déclaré à la fin de la mission.

Globalement, la mission a été une totale réussite et confirme la bonne organisation de Aimes-Afrique qui a pour objectif d'amener l'hôpital vers les populations qui n'ont pas les moyens surtout financiers de se payer les soins adéquats. Les populations de la région centrale n'ont pas manqué de témoigner leur reconnaissance pour les médecins de AIMES-Afrique.

Didier ASSOGBA

Prix Paul Ahyi du journalisme LES LAUREATS ONT REÇU LEURS CHEQUES

Après leur sacre en début d'année, les lauréats du concours « Prix Paul Ahyi du journalisme » sont rentrés en possession de leur enveloppe financière de 300 mille francs. C'est au cours d'une soirée de remise de chèques organisée le 09 mars dernier à l'hôtel Eda Oba par le Comité d'Organisation qui a tenu à honorer ses engagements pour la crédibilité du concours qui a pour vocation de récompenser les journalistes togolais qui ont cultivé l'excellence dans leur travail durant toute une année.

Ils sont donc trois confrères qui ont été primés à la fin de la toute première édition de ce jeune concours. Il s'agit des confrères Pierrot Attigbé de Radio Nana Fm, Jean-Paul Agbo de Focus Info, Charlotte Daklou de Togo Presse et de Gaétan Kpadjéba de la télévision LCF. Ils ont été primés respectivement dans les catégories Radio, presse écrite et télévision. Ainsi après avoir enlevé chacun un ordinateur portable lors de la soirée des résultats le 14 janvier dernier, ils sont rentrés désormais en possession des sommes qui devaient accompagner les prix. L'organisation de cette soirée de



remise de chèque un peu spéciale s'explique par le retard des sponsors du concours qui n'ont pas vite mis les enveloppes à la disposition du Comité d'organisation. Le Prix Paul Ahyi du journalisme est un jeune concours qui a été initié seulement l'année dernière par Yves Atama pour récompenser les meilleurs journalistes togolais et susciter la culture de l'excellence au sein de la corporation des journalistes au

Togo. Le prix prend en compte les œuvres diffusées sur un support médiatique à savoir, la presse écrite, la presse en ligne, la radio et la télévision. Il s'agit notamment des dossiers, des reportages et des interviews diffusés entre le 1er septembre et le 31 Août. La prochaine édition aura lieu à la fin de cette année avec le dépôt des candidatures à partir du mois de Septembre.

Didier ASSOGBA

Journée mondiale du droit des consommateurs L'ATC PREOCCUPEE DU MANQUE DE CONCURRENCE DANS LE SECTEUR FINANCIER



On a célébré hier jeudi 15 mars la journée mondiale du droit des consommateurs. Au Togo, cette journée n'est pas passée inaperçue. L'Association Togolaise des Consommateurs a organisé une table ronde pour dénoncer un certain nombre de pratiques qui pénalisent les consommateurs togolais. Cette année, c'est le secteur financier qui est ciblé par les responsables de l'Association Togolaise des Consommateurs. La journée a été célébrée sous le thème : « La concurrence dans le secteur des finances ». C'est une conférence débat qui a fait l'essentiel des activités ayant marqué cette journée du droit des consommateurs.

Dans le secteur financier au Togo, il est constaté qu'il est facile d'ouvrir un compte bancaire au niveau d'une banque mais difficile de le fermer pour aller chercher un meilleur service dans un autre établissement financier. En effet, les banques n'acceptent pas de perdre les clients, craignant la concurrence de leurs concurrents. Ainsi, la fermeture des comptes devient la croix et la bannière pour les clients qui n'ont plus la possibilité de choisir les opérateurs bancaires qu'ils veulent. Une situation qui préoccupe l'ATC et ses responsables qui ont tenu à rappeler au cours de la

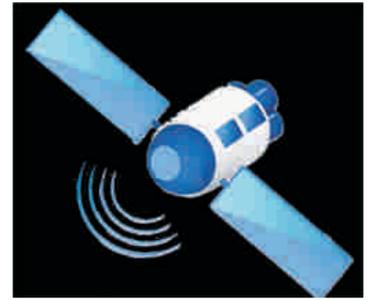
célébration de la journée mondiale du droit des consommateurs 2012 que le droit de choisir est l'un des huit droits élémentaires du consommateur. Un consommateur doit être capable de faire un choix à partir d'un large éventail de produits et de services offerts à des prix compétitifs et avec l'assurance d'une qualité satisfaisante. Ce qui lui donne la liberté de choisir la meilleure offre et oblige les prestataires à rendre des comptes. « Le droit de choisir est fondamental à la création d'un marché réellement compétitif qui stimule l'innovation, récompense les entreprises qui offrent des produits et des services de qualité, et sanctionne celles qui ne le font pas. Les consommateurs ne devraient pas être obligés de tolérer des coûts excessifs, des services médiocres ou le comportement irresponsable des établissements financiers en raison d'un manque de choix », a déclaré Agouta Aladjou, le Secrétaire général de l'ATC.

Le petit nombre des prestataires pénalise les consommateurs pour le fait que ces prestataires font ce qui les arrange. Ce qui est à l'origine du manque de concurrence qui est un élément essentiel pour la diminution des coûts des services. Une absence de concurrence qui a des conséquences négatives sur le porte feuille du consommateur. D'un autre côté, les institutions bancaires installées au Togo ne respectent pas la loi de la BCEAO qui les oblige à organiser des journées d'information des clients au minimum deux fois dans l'année. Ceci pour entretenir le flou qui entoure leurs activités. Or l'information a pour but de garantir la transparence. L'ATC se propose de mener dans les prochaines semaines, des sondages et des enquêtes pour disposer des données qui puissent être exploitées par rapport à la perception des consommateurs sur les prestations des services financiers. Des résultats de ces enquêtes et sondages sortiront des tableaux comparatifs pour mettre des informations pertinentes à la disposition de la population quant aux prestations des établissements financiers de la place.

Dias MISSOKO

Technologie: Le Togo à l'ère du satellite LES AVANTAGES POUR LE PEUPLE

Le Togo et le Japon viennent d'ajouter une nouvelle corde à leur arc de coopération bilatérale. En effet, une délégation japonaise, conduite par le chargé d'affaire togolais à Tokyo, Aklesso Bodjona, est venue matérialiser un accord en ce sens avec les autorités togolaises. Il s'agit d'un projet de coopération en matière d'applications spatiales et plus spécifiquement de nanosatellites encore appelés nanosats. Cette technologie développée, notamment, par les entreprises nippones a l'avantage d'être relativement peu coûteuse. Elle devrait permettre au Togo d'établir avec grande précision une cartographie des ressources minières, de prévoir les risques de catastrophes naturelles ou encore de maîtriser la déforestation. Accessoirement, les nanosatellites proposent aussi des services de télécommunications à bas prix. Pour le togolais lambda, les avantages d'un tel projet ne sont pas saisissables dans l'immédiat. A long terme, le pays pourra atteindre la précision dans les levés topographiques et se donner un inventaire complet de toutes les ressources dont dispose le pays et l'état de celles qui sont aujourd'hui exploitées. Là où le citoyen ordinaire pourra mesurer les avantages directs de cette technologie, c'est concernant la prévision et la prévention des risques de catastrophes naturelles. Le Japon étant situé dans une zone de toutes les catastrophes, inondations et séismes récurrents, le Togo fait bien de prendre exemple sur le Japon, puis que depuis quelques années, notre pays et toute la zone ouest africaine sont victimes d'inondations qui très souvent surprennent les populations. Le Togo prend donc de l'avance sur les autres pays de la sous région en devenant le troisième pays africain à s'allier avec le Japon sur cette technologie. Sans compter la



possibilité qu'offrent les nanosatellites de faire baisser les coûts de communication. Avec les nanosatellites, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour le Togo dans le domaine de la météorologie. Le Togo s'inscrit résolument dans la marche vers le progrès et le développement. A l'heure où le Togo fait de l'agriculture le pilier essentiel de son envolée économique, un tel projet vient doter les projets agricoles comme le PNIASA d'un instrument qui lui manquait. Il faut rappeler que le nanosatellite est un satellite de taille comprise entre 1 et 10 kilos et utilisé pour la première fois par la NASA dans les années 2004.

La délégation japonaise qui a séjourné au Togo était composée de fonctionnaires des ministères japonais de l'Education, de la Culture, des Sports et de la Technologie parmi lesquels Muluaka Muwete, conseiller du ministre des Sciences et Technologie, Iwasa Takaaki, directeur du Bureau de la promotion spatiale, et Shuji Araki, directeur du Bureau de Paris de l'Agence d'application spatiale. Lors de la présentation du projet vendredi dernier, François Galley, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est félicité de la mise en œuvre d'une coopération de ce type à la fois à la pointe de la technologie et adapté aux ressources des pays en développement.

Pablo ZOUBE

20 mars, Journée Internationale de la Francophonie UNE DICTÉE FRANCOPHONE EN VUE AU TOGO

La langue française sera encore à l'honneur le 20 mars prochain dans la plupart des pays qui utilisent le français comme langue officielle. Le 20 mars sera donc célébrée l'édition 2012 de la journée internationale de la francophonie. Le Togo ne sera pas en marge de cette célébration. Plusieurs activités seront donc au programme de cette célébration au Togo. Entre autre manifestation, il y a un Concours de Dictée francophone.

Le concours est organisé par l'Institut Français du Togo conjointement avec le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale de la Francophonie et la Commission Nationale de la Francophonie. La compétition se déroulera le 20 mars prochain dans l'après-midi dans l'enceinte de l'Institut Français de Lomé. Les organisateurs du concours attendent jusqu'à deux cents candidats. La Dictée Francophone, est ouverte aux personnes de plus de 18 ans qui maîtrisent la langue de Molière. Le dépôt des candidatures sera clôturé ce 17 mars. Sur les deux cents candidats attendus pour le concours, seuls les dix premiers seront récompensés lors de l'annonce des résultats qui seront proclamés le 27 mars toujours à l'Institut Français du Togo. Les trois premiers qui se distingueront seront honorés par le jury par des prix allant de 250 mille francs pour le premier, 150 mille francs pour le deuxième à 100 mille francs pour le troisième. De quoi aller tester ses potentialités en orthographe des mots pour pouvoir faire un sans faute le 20 mars prochain avec la Dictée francophone.

Didier ASSOGBA

Culture et Découverte

SITSOPE, UNE ARTISTE ENTRE MODERNITÉ ET TRADITION



s'adresse aux peuples opprimés qui traversent des moments difficiles et qui ont besoin d'une note d'espoir.

Née le 12 septembre 1980 à Agou dans la région des plateaux au Togo ; Julie Sitsope DOTSE de père ghanéen et de mère togolaise a rencontré l'art au cours primaire en commençant avec le théâtre. C'est sa grand-mère qui lui donnera l'amour de la musique en l'envoyant à ses répétitions de chorale à 12 ans. Elle frottera pendant toute son enfance avec les chants et la coutume de chez elle.

Son engagement musical prend corps lors des premiers concours de musique auxquels elle participe. A 13 ans, elle remporte l'un d'entre eux et reçoit les encouragements de ses professeurs. Elle enchaîne avec plusieurs autres riches expériences dans des groupes de chants et des chorales qu'elle intègre. En 2001, elle se lance sur la voie d'un album qui ne sortira pas. Huit ans plus tard, elle est de retour en studio pour un autre album en préparation depuis trois ans. Cette fois on prend le temps pour bien faire les choses. Sitsopé a compris que le succès est au bout de l'effort et de la persévérance. La communicatrice publicitaire qu'elle est y consacre une bonne partie de ses moyens et de son énergie pour y arriver et les premières traces sont probantes et augure de la montée en puissance d'une artiste de talent. Le reste n'est qu'une question de temps.

Germain POULI

Depuis la fin de l'année 2011, un nouveau clip « Dada » révèle sur les écrans une chanteuse au talent indéniabla fondu dans un style musical qui alterne volontiers entre l'Afro jazz et la World. Cette chanson qui évoque le sacrifice d'une mère qui se dévoue corps et âme pour ses enfants est un véritable hommage à la femme dont la vie est restée de tout temps un combat.

Activement sur le projet de

préparation de son premier album, SITSOPE travaille entre le studio Africa Song City de Cotonou au Bénin et celui de DJ Courage au Togo. En ce moment, elle a réalisé deux autres titres, « Tsoké » et « Relèves-toi ». Le premier traite du pardon et prône le dialogue dans le couple pour mieux résoudre les problèmes et éviter aux enfants de vivre des situations malheureuses. Le second, en réalité le troisième single de l'artiste

Le Civisme Aujourd'hui

LA MAITRISE DE L'HYMNE NATIONAL S'IMPOSE

L'hymne national d'un pays est l'un des importants emblèmes que les citoyens ont le devoir de connaître et maîtriser en tout temps et en tout lieu. Le Togo notre pays, comme tous les autres pays a un hymne que chaque citoyen togolais est appelé à connaître. Mais il est donné de constater que certains togolais ne maîtrisent pas cet hymne plein de message qui appellent au patriotisme. Or, un bon citoyen togolais est supposé connaître l'hymne national parce que chaque matin, on se prête à cet exercice dans les écoles depuis le cours primaire jusqu'en terminal.

Apparemment, l'exercice ne semble pas être à la hauteur puis que certains connaissent peut-être la mélodie mais ne maîtrisent pas les paroles que véhicule cette mélodie. D'autres carrément ne peuvent pas exécuter l'hymne du début jusqu'à la fin. Il est essentiel de savoir que l'hymne national du Togo a pour titre « Terre de Nos Aïeux ». Il est composé de trois couplets que tout bon citoyen doit connaître. Même ceux qui n'ont pas une grande connaissance du français ont à leur disposition les



versions Ewé et Kabyè de l'hymne. L'hymne est un chant qui incite le citoyen au patriotisme souvent dans les grands rendez-vous. Il nous permet de nous sentir membre à part entière d'un pays, surtout lorsqu'on est hors du territoire national.

Pour permettre à tous les citoyens de maîtriser ce chant, l'Etat est appelé à instituer une leçon de

patriotisme dans les écoles et instituts. Il va falloir que dans les écoles l'hymne soit sérieusement enseigné et devienne un sujet d'examen plutôt que d'être un cours banal et sans importance comme on le constate. Mais en tant que citoyen, on a aussi le devoir de connaître l'hymne de sa nation. Le devoir patriotique nous l'exige.

La Rédaction

Musique/ anniversaire
NIMON TOKI LALA
FETE SES 30 ANS DE
CARRIERE

La reine du soukous togolais Nimon Toki Lala célèbre cette année ses 30 ans d'existence sur la scène musicale. C'est par une conférence de presse qui s'est tenue à Lomé le 09 mars dernier – veille de son anniversaire de naissance – qu'elle a annoncé cet grand évènement. A l'occasion de cette fête elle prévoit faire une tournée à travers l'ensemble du pays. C'est une occasion pour elle de prester dans les villes où elle n'a jamais presté jusqu'aujourd'hui. Nimon Toki entame donc sa tournée le 16 mars prochain par Mango. Elle sera les 17 et 18 mars à Dapaong et à Cinkansé, le 31 mars à Sokodé. Elle se produira ensuite au palais des congrès de Kara le 7 avril. Kpalimé et Atakpamé auront la chance de l'accueillir respectivement le 13 et le 14 avril. L'apothéose de cette grande fête est prévue pour le 5 mai au palais des congrès de Lomé. Là, l'artiste promet montrer tout ce dont elle est

capable après 30 ans d'expérience.

Il faut également souligner que cette célébration coïncide avec la sortie de son 9e album, un nouvel opus de 12 titres baptisé « Ouragan Katrina ». Pour Pyalo nimon Toki, le titre donné à cet album est comparable à cet ouragan qui avait frappé le sud des USA en 2005 faisant un millier de morts. « Il n'y a rien de négatif dans le titre de album. Je ne fais pas allusion aux victimes faites par cet ouragan. Juste pour montrer qu'à travers cet album, ça va bouger, ça va danser » a-t-elle soutenu.

Pyalo Nimon Toki a véritablement commencé sa carrière musicale en 1982 et elle remporte cette même année le prix découverte RFI avec sa chansons « la paille et la poutre », un prix qui va booster son parcours et pour avoir côtoyé certaines grosses pointures de la musique Africaine dont Aurlus Mabélé et Awilo Longomba elle est bien connue sur la scène internationale. Malgré son âge avancé, elle est encore capable comme à ses débuts de déchaîner tout un public pendant des heures à travers ses chansons hautement ambiancées. Parmi ses albums on peut citer « Ayélé », « En feu », « obé », « ça déménage », « bonne année », « pétito »...etc. Pour ses 30ans de carrière, c'est le best of et l'ouragan Katerina version Nimon Toki Lala qui vont courir tous azimuts le territoire Togolais.

London KAWANA (stagiaire)

Lancement officiel de l'élection Miss Togo
LES PHASES
REGIONALES DEBUTENT
LE 14 JUILLET

La 18e édition de l'élection miss Togo a été officiellement lancée le 10 mars dernier à l'hôtel Eda Oba. Cette grande manifestation culturelle au Togo qui vise à élire une ambassadrice de la beauté Togolaise a pour thème cette année : « les TIC au service de l'éducation des jeunes en milieu rural ». A travers ce thème la prochaine miss aura pour mission la vulgarisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans les milieux ruraux, afin de favoriser l'éducation des jeunes à la base. En présence de la presse et de plusieurs personnalités dont le Ministre de la culture et des arts M. Yacoubou Hamadou et des sponsors, le président du comité d'organisation et initiateur de cette élection M. Gaspard Baka n'a pas manqué de remercier tous ceux qui ont soutenu les différentes miss dans la réalisation de leur projet de développement. « Comme l'indique le thème, les Nouvelles Technologies de l'Information constituent un support d'éducation pour les jeunes et cela va les impacter positivement » a-t-il déclaré en substance. La manifestation de cette année est donc placée sous le signe de la nouveauté et de l'innovation. Pour l'élection de la reine de beauté de cette année, les phases régionales auront lieu à Dapaong, à Sokodé, à Kara, à Notsé respectivement les 14, 20, 21, 28 juillet et le 4 août à Lomé. La grande finale est prévue le 1er septembre prochain au palais des congrès de Lomé. Mlle Handloss Monique –miss Togo 2011 – a profité de ce lancement pour dresser un bilan à mi-parcours de son mandat et surtout de son action sociale. « Au cours de mes activités, nous avons donné 10 millions de francs CFA à 10 groupements de production des 5 régions du pays pour que les femmes débute les activités de revenu. Je suis à la phase 4 de mon projet social. J'ai aussi vendu l'image du Togo à l'extérieur du pays » a-t-elle déclaré. La course à la succession de Monique Quizi Handloss est lancée et les togolais sont curieux de connaître la prochaine miss.

London KAWANA (stagiaire)



Un concept



*Le Label
de l'Artisanat
Africain*

Foire Artisanale du Togo



KARA 2012

5 au 15 Juillet



EXPOSITIONS VENTES
CONFERENCES DEBATS DEFILES DE MODE
DINER GALA CONCOURS MISS



Renseignements :
AFRIC@WORLD
Sito Aeroport 14 BP 03
Tel : +228 22 26 15 64
+228 23 20 68 33
Fax : +228 22 26 15 63
email : comite@fatogo.com
Web : www.fatogo.com



PARTENAIRE OFFICIEL



Sport/Football

LE TOGO N'ACCUEILLE PAS LE TOURNOI EYADEMA DE L'UFOA

La Coupe de l'Union des Fédérations Ouest Africaines de football (UFOA) qui pendant longtemps a porté le nom du feu Gnassingbé Eyadéma va connaître bientôt un baptême pour changer de nom en prélude à sa prochaine édition. Le gouvernement togolais par la voix du ministre des sports et des loisirs, Christophe Tchao vient de conformer une information qui était il y a trois semaines une rumeur. De l'intervention du ministre qui dévoilait le plan d'action de son ministère pour 2012 en une conférence de presse il y a une semaine à son Cabinet, il ressort que le Togo se désengage de l'organisation de cette seule compétition régionale qui porte le nom du père de la nation. La raison évoquée est essentiellement financière. La Coupe qui se jouait dans une formule simple de quatre depuis 2009 à Lomé va changer de format à partir de la prochaine édition.

En effet, pour donner une force à la compétition, le bureau de l'UFOA a décidé d'élargir le tournoi à d'autres clubs. La coupe de l'UFOA se jouera désormais avec huit clubs et ceux sur dix jours. Une réorganisation qui implique un surplus d'efforts pour le pays hôte qui était jusque-là le Togo. Ainsi, l'organisation est estimée à la somme de 500 millions de Francs CFA contre 75 millions pour l'organisation de l'ancienne formule. Une somme qui fait défaut au Togo qui se désengage de l'organisation. « Si j'enlève 500 millions du budget retenu



pour le sport, il ne restera plus rien pour financer les 23 fédérations sportives », a avancé Christophe Tchao. Une décision qui n'est pas sans conséquences sur l'organisation et surtout la dénomination du trophée. Désormais la coupe de l'UFOA va changer de nom et bien d'autres pays de la sous région se bousculent déjà au portillon. De plus, la coupe va se délocaliser et quitter définitivement les terres togolaises pour élire domicile sous d'autres cieux. L'UFOA qui est une émanation sportive de la CEDEAO et dont l'ancien président togolais fut un grand artisan va devoir plier ses bagages à la suite de l'annonce officielle du désengagement du Togo de l'organisation. A cause de 500 millions de francs CFA, le Togo « dit non » à Eyadéma. Une position qui doit surprendre plus d'un vu que le président de la République, loin d'être un simple successeur d'Eyadéma est son fils biologique. Comme quoi, la gouvernance c'est faire place aux priorités.

Didier ASSOGBA

Bénin:

BONI YAYI AURAIT RENONCE A SON SALAIRE DEPUIS 7 ANS



Les rumeurs circulent depuis quelques jours sur les émoluments du Président de la République distillées par les enseignants. Des informations rendu publique par le ministère des finances voici ce que Boni Yayi a volontairement laissé. Selon Adidjatou A. Mathys, le président de la République utilise son véhicule personnel.

En réponse à des allégations faisant état de paiement au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement des montants importants à titre de salaire et rémunérations diverses, le Ministre de économie et des Finances a porté à la connaissance du public ce qui suit :

1- Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, a volontairement renoncé à sa rémunération (salaire) et ne bénéficie d'aucune prime et indemnité depuis sa prise de fonction en avril 2006 ; 2 Depuis son accession à la magistrature

suprême de notre pays, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, ne bénéficie d'une quelconque rémunération provenant de la Bceao où il a servi comme cadre supérieur, ni de la Boad où il a été Président ; 3 Conformément aux textes en vigueur, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement a droit à une résidence présidentielle à laquelle il a renoncé et ne bénéficie d'aucune indemnité compensatrice de loyer, d'électricité, de téléphone et d'eau ; 4 Le Chef de l'Etat a renoncé également à sa prise en charge médicale et à celle des membres de sa famille (bilans médicaux et soins) ; 5 Enfin, le Chef de l'Etat a renoncé qu'il lui soit alloué des fonds de souveraineté à l'occasion de ses voyages officiels ; 6 Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, utilise dans le cadre de ses fonctions son véhicule personnel. Toutefois, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement bénéficie des fonds de sécurité d'un montant égal à celui payé à son prédécesseur officiellement identifié depuis 17 ans et qu'il ne représente qu'à peine 1% de la moyenne sous régionale.

Aussi, Adidjatou A. Mathys invite-t-elle les concitoyens à ne pas céder aux intoxications de tout genre.

Koaci.com/ TR

Indépendance du Sahara occidental

LE PROBLEME RESTE INSOLUBLE

La 9e réunion informelle n'a pas abouti à un accord. La neuvième réunion informelle sur le Sahara occidental, organisée sous l'égide des Nations unies, entre le Front Polisario et le Maroc s'est achevée ce mardi, à Manhasset, une banlieue de New York. Une fois de plus, aucun accord n'a été trouvé entre les deux protagonistes empêchant ainsi l'ouverture officielle des négociations.

Christopher Ross, l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, a indiqué, ce mardi, au terme de la neuvième réunion informelle entre le Front Polisario et le Maroc, que les pourparlers n'ont une fois de plus pas abouti. Des délégations de l'Algérie, soutenant le Front Polisario dans sa revendication d'indépendance, et de la Mauritanie, étaient présentes lors de ces négociations.

Un dialogue de sourds
Christopher Ross déclare dans un communiqué, « chaque partie a continué à rejeter la proposition de l'autre comme base unique des négociations à venir, tout en réitérant leur volonté de travailler ensemble afin de trouver une solution ». Le dialogue de sourds continue, aucun des belligérants ne veut ainsi céder sur ses revendications. Le Front Polisario, qui réclame un référendum sur l'autodétermination du pays, se heurte depuis des dizaines d'années à un refus catégorique de la part du Maroc. Cette opposition s'explique par la crainte de celui-ci que le résultat d'un tel référendum lui soit défavorable, mais aussi que des régions reculées du Maroc, où il existe une tradition de résistance au gouvernement central, réclament le même traitement.

Les discussions se sont déroulées dans « une atmosphère



d'engagements sérieux, de franchise et de respect mutuel », a déclaré l'émissaire des Nations unies, rapporte Aoufaimaroc. Ce dernier se rendra d'ailleurs dans la région à la mi-mai. Les parties se sont réjouies des progrès enregistrés sur le déminage, les ressources naturelles et l'environnement, et « ont confirmé leur intérêt de continuer à travailler avec l'ONU sur ces questions et d'autres dans le cadre des négociations en cours », a indiqué M. Ross. Les deux prochaines réunions de discussions informelles se dérouleront en Europe en juin et juillet 2012.

« Une solution qui pourvoit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental » ?

Le Maroc et le Front Polisario ont tenté de « trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes de la Charte de

l'ONU », explique Christopher Ross. Le chef de la délégation sahraouie, Khatri Addouh, a estimé, quant à lui, qu'il est « inacceptable que le Maroc continue, par ses attermoissements et manœuvres, à tourner le dos à l'avènement d'une paix juste et durable », demandant au Conseil de sécurité des Nations unies de prendre ses responsabilités, selon El Watan.

Khatri Addouh, également le président du Parlement de la République arabe sahraouie démocratique, l'État proclamé par le Front Polisario qui revendique la souveraineté du Sahara occidental, a précisé que « la consultation du peuple sahraoui sur son devenir est un passage obligé pour toute solution juste, crédible et durable du conflit ». Cela témoigne, d'après lui, de « l'attachement de la communauté internationale à une solution du conflit garantissant le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ».

Afrik.com

Affaire des "biens mal acquis"

ABDOULAYE WADE PORTE PLAINTE



Le Président sénégalais Abdoulaye Wade et son fils Karim Wade ont porté plainte contre l'avocat William Bourdon et le journal Le Parisien à la suite d'une interview indiquant qu'ils pourraient être poursuivis en France dans le cadre de l'affaire des "biens mal acquis".

Le Président sénégalais Abdoulaye Wade et son fils Karim Wade ont déposé deux plaintes auprès du Tribunal de Dakar contre William Bourdon, président de l'association Sherpa et avocat de l'ONG Transparency International, et contre le quotidien français Le Parisien. En cause, une interview publiée par Le Parisien où Me Bourdon indique que la procédure française dite des "biens mal acquis" pourrait concerner le Sénégal. « Nous travaillons sur le patrimoine immobilier d'Abdoulaye Wade, le Président du Sénégal, et de son fils Karim. Plusieurs éléments liés au climat de corruption du 2e mandat du Président Wade font l'objet de vérifications. Elles pourraient déboucher sur une procédure judiciaire en France et à l'étranger.

Notre plainte pourrait être élargie au Sénégal et à d'autres pays africains mais aussi à d'autres chefs d'État sur d'autres continents », affirme l'avocat.

L'Agence de presse sénégalaise (APS) se fait l'écho d'un communiqué de la Présidence dont le porte-parole, Serigne Mbacké Ndiaye, rappelle que des accusations similaires avaient déjà été portées contre Abdoulaye Wade en 2009, sans aucune suite au final, et que « le Président Abdoulaye Wade avait en outre déclaré, dans un communiqué du 5 décembre 2009 qu'il n'est propriétaire en France et à l'étranger que d'un studio de quarante et un mètres carrés situé au 41, avenue des Ternes à Paris, acquis il y a plus de 28 ans alors qu'il était dans l'opposition ». « D'ailleurs, poursuit Serigne Mbacké Ndiaye, pour couper court à toutes ces insinuations, Me Wade avait déjà donné mandat le 12 décembre 2009 à tous les maires de communes françaises s'ils venaient à découvrir des propriétés lui appartenant en France de les vendre et d'en verser le produit aux bonnes œuvres de leurs communes respectives ».

Mais si la situation financière du Président Abdoulaye Wade a rarement fait l'objet d'attaques, ce n'est pas le cas de celle de son fils Karim. Benno Siggil Senegal avait d'ailleurs fait une grande campagne dans les rues de Dakar en 2011 pour dénoncer les dérives financières et le gaspillage lorsque Karim Wade était à la tête de l'Agence nationale pour l'organisation de la conférence islamique (Anoci).

Abdoulaye Wade se serait bien passé de l'article du Parisien à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle au Sénégal qui va l'opposer à Macky Sall.

Afrik.com



COMMUNIQUEZ-LUI VOTRE AMOUR

Jusqu'au **16 mars 2012**, faites le premier pas
en lui offrant un pack pour la *Saint Valentin*

le fixe sans fil
illico

Choisissez
votre pack



Pack illico Cam Single

1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit

30 000 F CFA



Pack illico Cam Double

2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM

55 000 F CFA



Pack illico Basic Single

1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit

30 000 F CFA



Pack illico Basic Double

2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM

55 000 F CFA



Pack illico Cabine

1 téléphone + 1 carte SIM
+ 500 F de crédit
+ renvoi d'impulsion

32 000 F CFA



Pack HELIM Nomade

1 modem USB + 1 carte SIM
+ Frais d'accès Internet

24 995 F CFA

Internet

Où je veux, quand je veux !

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE
HELIM
nomade



Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

et bien plus encore...

Service client : 112
Dérangement : 119

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom ANANI SANTOS
Carrefour Fréau Jardin
Tél : (228) 22 23 16 91

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg